Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
19/11/2015		F01115P0168

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE A CHAMPS-SUR-MARNE (77)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : PAUL MIGUEL

RCS / SIRET : 200 035 749 00015 | Forme juridique : 7348 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 38 Catégorie : Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains : Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes et moins de 5 000 personnes	Construction d'un centre aquatique sur la commune de Champs-sur-Marne, prévu pour accueillir entre 700 et 1800 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de centre aquatique à Champs-sur-Marne est ambitieux et novateur grâce notamment à son caractère particulièrement exemplaire en matière de développement durable. Il répond à des enjeux locaux tout en ayant un fort rayonnement territorial.
Le terrain concerné, d'une surface d'environ 16 400m², va recevoir un complexe comprenant un bâtiment R+1, dont la surface sera d'environ 5 758m², à laquelle se rajoute 12 000m² aménagements extérieurs (cf détails ci-dessous), arbitrant 1 bassin de nage intérieur de 6 couloirs x 25m, 1 bassin d'activités d'eau calme,
1 bassin d'activités d'eau agitée, 1 pataugeoire, 1 bassin de nage extérieur de 8 couloirs x 50m, ainsi qu'un Centre de remise en Forme.
Bâtiment: 5 758m², dont l'emprise au sol est estimée à 4 100m²
Aménagements extérieurs (environ 12 000 m²):- Parking: 5 000m²,- Piscine et plage: 2 800m², - Solarium:3 000m², - Parvis, cours...:1 100m².

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet du centre aquatique est double.
Il s'agit à la fois d'accompagner le développement du Cluster Descartes en le dotant d'équipements structurants, visant à donner une nouvelle identité au lieu et favoriser la rencontre entre les différentes population,
tout en développant et enrichissant une offre aquatique complémentaire à celle existante et répondant aux besoins et attentes de la population.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La construction sera réalisé entre 2018-2020, selon le calendrier prévisionnel. Une entreprise générale sera désignée dans le cadre d'un marché de "Réalisation/ Maintenance (REM)".
Les travaux se réaliseront en une seule phase. Vu le rapport géotechnique, nous pouvons déjà supposer que les fondations se fassent par pieux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ensuite, il est prévu de gérer l'équipement par une délégation de service public, par un prestataire unique, en charge de l'exploitation de l'ensemble du Centre Aquatique.
L'effectif prévu est entre 700-1800 personnes, selon la période:

Mai-Septembre	FMI max	1 800 personnes
Octobre-Avril	FMI max	700 personnes

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS DE CONSTRUIRE
Le projet pourrait relever d'un loi sur l'eau, d'une dérogation CNP et d'un défrichement. Une connaissance plus précise du terrain est nécessaire pour le déterminer.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

PERMIS DE CONSTRUIRE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le terrain concerné a une surface ~16 400m². La Surface de Plancher prévue est de 5 758m² + 12 000m² aménagements extérieurs (cf détails à droite), arbitrant 1 bassin de nage intérieur de 6 couloirs x 25m, 1 bassin d'activités d'eau calme, 1 bassin d'activités d'eau agitée, 1 pataugeoire, 1 bassin de nage extérieur de 8 couloirs x 50m, ainsi qu'un Centre de remise en Forme	5 758m², dont l'emprise au sol est estimée à 4 100m² + ENVIRON 12 000 m² EXTERIEUR: - Parking 5 000m² - Parvis, cours... 1 100m² - Piscine et plage 2 800m² - Solarium 3 000m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RUE GALILEE/
AVENUE BLAISE PASCAL
(CITE DESCARTES)
CHAMPS-SUR-MARNE (77)

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 48 ° 84 ' 06 " 90 **Lat.** 2 ° 59 ' 41 " 11

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Communes *traversées :*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** X

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** X

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le document réglementaire en vigueur sur la dite parcelle est le RAZ de la ZAC de la Haute Maison.
Celle-ci est classée en EBC et secteur ND.
Le PLU, en projet, déclasse l'EBC et classe la parcelle dans le sous-secteur UDe, zone à urbaniser prévue pour accueillir le Centre Aquatique.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La Commune est actuellement dotée d'un POS, approuvé en 1977 et modifié plusieurs fois.
La parcelle est intégrée à la ZAC de la Haute Maison (EBC et secteur ND).
La ville de Champs-sur-Marne est en cours d'élaboration du PLU, son approbation est prévue en 2016 et le projet sera arrêté fin 2015 / début 2016.
Le PLU déclasse la parcelle de l'EBC et la classe dans le secteur UDe qui a comme vocation d'accueillir le centre aquatique.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [X] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[X]	[ ]	Le terrain est avoisinant de la ZNIEFF de type 1, dite du Bois de la Grange et Etang de Gibraltar. Le terrain est située dans la ZNIEFF de type 2 dite du Bois St Martin et Bois de Célie.
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe à 1650m du château de Champs sur Marne.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de la zone humide délimitée de Champs-sur-Marne, sur un terrain avoisinant, cf annexe.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	A confirmer par une étude de pollution. Le terrain est situé sur une zone boisée, sans activité historique connue. Des campements illégaux ont été installés et évacués du site.
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Non, mais la parcelle est actuellement classée en EBC. Le PLU en cours d'élaboration et dont l'approbation est prévue d'ici la fin 2015 déclasse la parcelle du périmètre.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le terrain se situe à 5 500m d'une site NATURA 2000 au titre de la directive Habitats à Vaires et à 2 700m d'une site NATURA 2000 au titre de la directive Oiseaux.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Le projet se situe à 1650m du château de Champs sur Marne.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Un drainage autour du bâtiment sera prévu.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Oui, mais des mesures compensatoires sont prévues et explicitées dans le PADD du PLU en cours d'approbation (corridors écologiques préservés...), aussi le projet étudiera des mesures d'évitement et des mesures réductrices.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Le projet s'insère dans et à proximité des zones ZNIEFF de types 1 et 2. Néanmoins, une attention particulière à la biodiversité présente sur le site et, à la préservation de la continuité des espaces naturels et boisés anime depuis les prémices le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	[x]	[ ]	La réalisation du projet nécessite la déforestation du terrain de 16 400m²
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	[ ]	[x]	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	[ ]	[x]	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	[ ]	[x]	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	[ ]	[x]	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	[ ]	[x]	L'activité estivale extérieur est source de nuisances sonores, néanmoins une étude et traitement acoustique sont prévus pour maîtriser les effets.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	[x]	[ ]	
	Engendre-t-il des odeurs ?	[ ]	[x]	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	[ ]	[x]	
	Engendre-t-il des vibrations ?	[ ]	[x]	
	Est-il concerné par des vibrations ?	[ ]	[x]	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les rejets hydrauliques (eau sanitaire et eaux des bassins) se feront soit en totalité dans les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, soit en partie par infiltration naturelle après remise en température et traitement en cas nécessaire. Aussi, une partie sera ré-utilisé dans le projet directement, sous réserve de validation de l'ARS et la DDT.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Malgré la suppression de la surface boisée, nous ne pensons pas que cela porte impact sur les habitants de la zone, car ce terrain a subi des dégradations (traces des campements, déchets...) ces dernières années.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation de l'équipement présente de remarquables atouts écologiques et paysagers que le projet du centre aquatique a comme vocation de mettre en valeur, par un projet exemplaire en termes de consommation en énergie.
Néanmoins, malgré l'attention portée, des nuisances liées à la réalisation du programme sont à envisager. Celle-ci fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLU de Champs-sur-Marne et, grâce à laquelle des préconisations des mesures compensatoires et des mesures d'évitement à réaliser, afin de conserver au mieux les aménités environnementales, sont inscrites au programme architectural:
-Traitement « doux » de la lisière (cela veut dire que la zone à déclasser EBC doit s'étendre au-delà du terrain pour permettre ce traitement).
-Traitement de l'éclairage nocturne pour éviter pollution lumineux.
-Plantation des espèces locales.
-Intégration des nichoirs des oiseaux et/ou gîtes à chauves-souris dans le projet
-Traitement du parking ; limiter la surface imperméable, prioriser des surfaces végétales et plantation des arbres, éventuellement installation des panneaux solaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Délimitation des zones humides à Champs-sur-Marne

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Torcy le, 19 NOV 2015

Signature

Le Président,

Paul Miguel

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-LA-VALLÉE VAL MAUBUÉE

5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77 207 Marne-la-Vallée Cedex 1
Tél : 01.60.37.24.24
Fax : 01.60.37.24.34

Cerfa14734-Un plan de situation au 1/16 000

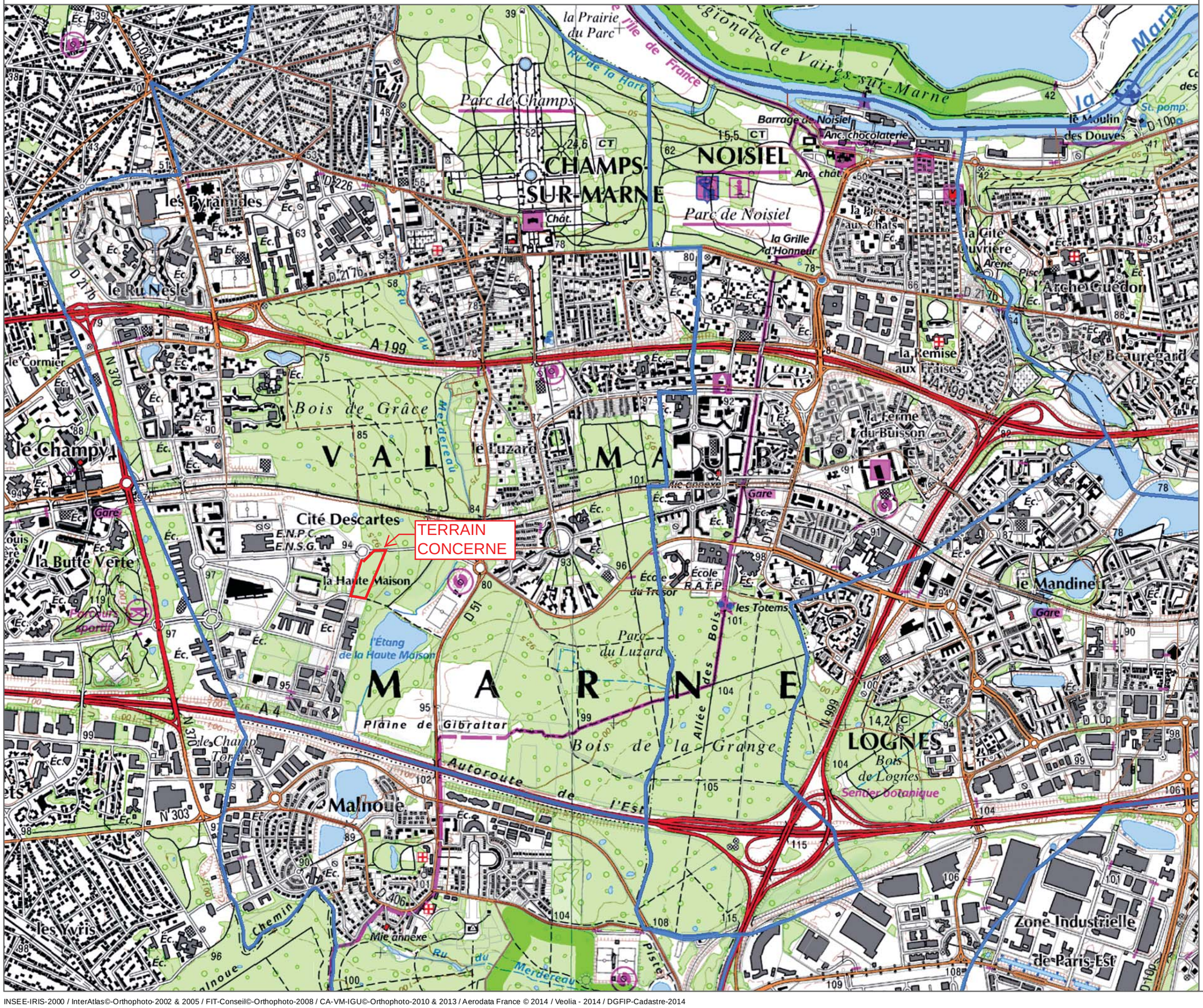

Bâtiment

Légende

- Sections

RVB

- Rouge : Band_1
- Vert : Band_2
- Bleu : Band_3
- Parcelles
- Communes

N

21/09/2015

1:16 000

INSEE-IRIS-2000 / InterAtlas©-Orthophoto-2002 & 2005 / FIT-Conseil©-Orthophoto-2008 / CA-VM-IGU©-Orthophoto-2010 & 2013 / Aerodata France © 2014 / Veolia - 2014 / DGFIP-Cadastre-2014

00 PLAN DE REPERAGE DES PRISES DE VUE

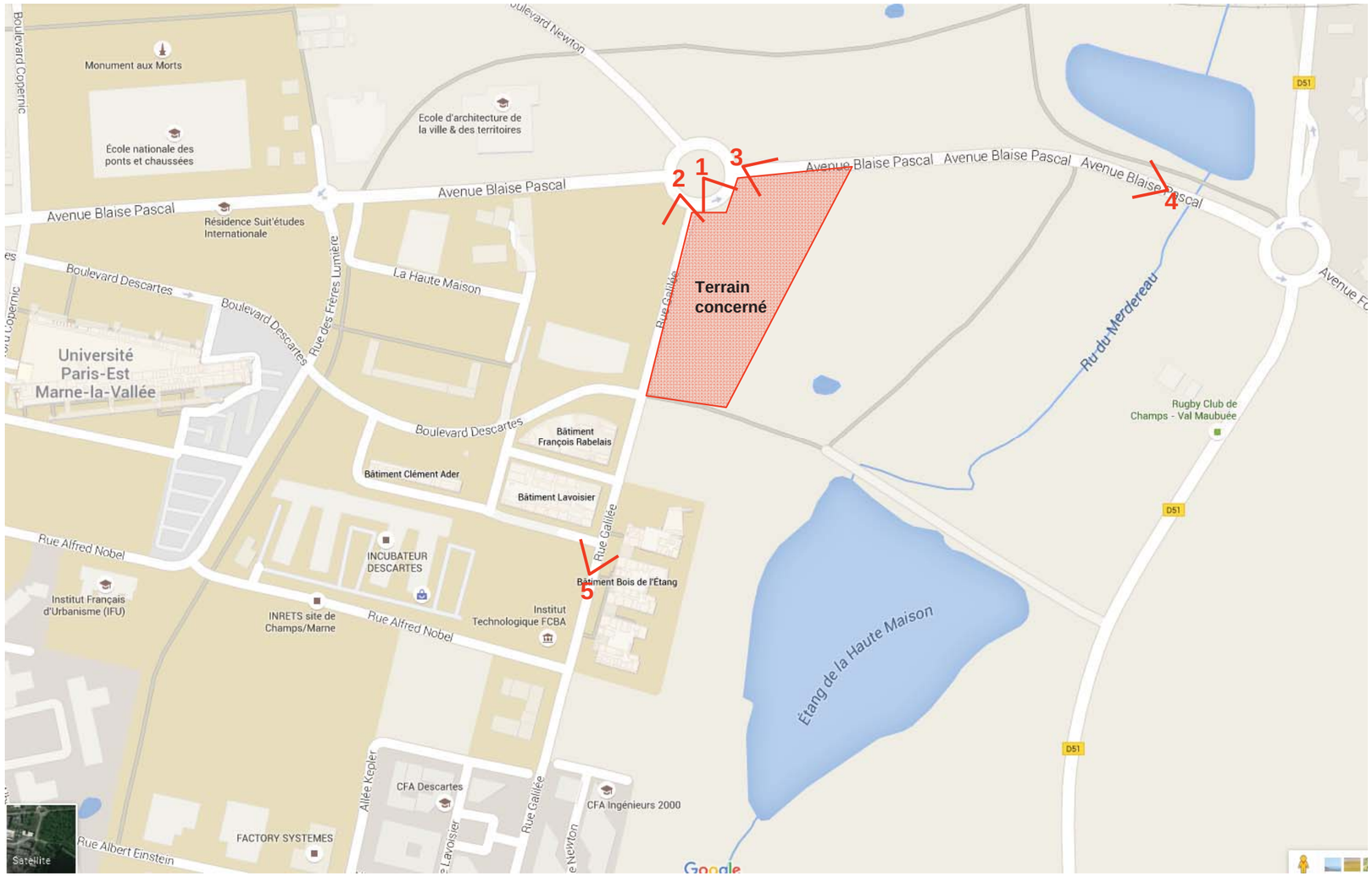

01 PHOTO DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

OCTOBRE 2014

02 PHOTO DANS L’ENVIRONNEMENT PROCHE

OCTOBRE 2014

03 PHOTO DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

OCTOBRE 2014

04 PHOTO DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

OCTOBRE 2014

05 PHOTO DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

OCTOBRE 2014

Annexe 4 **PLAN DU PROJET**

***** Schéma de principe, définit dans le cadre de l'étude d'insertion urbaine. Disposition définitive des volumes à définir dans le cadre du concours de Maîtrise d'œuvre qui est en cours.

Cerfa 14734 - Un plan des abords 1/2000e

VAL MAUBUÉE
AGGLOMÉRATION DE MARNE-LA-VALLÉE

Service Bâtiment

Légende

N

25/09/2015

1:5 000

INSEE-IRIS-2000 / InterAtlas©-Orthophoto-2002 & 2005 / FIT-Conseil©-Orthophoto-2008 / CA-VM-IGU©-Orthophoto-2010 & 2013 / Aerodata France © 2014 / Veolia - 2014 / DGFIP-Cadastre-2014